

Date de la convocation : 23/06/2021

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 17

Présents : Mmes Anne-Laure BABAULT, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Arlette ROY, Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, Dominique MOREL, Patrick RAMOS, Eric THICKETT, Gérard VILATTE.

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Marie-Annick GUIMARD à Mme Josette RAIMON
Mme Nicole HUET à Mme Béatrice PEREIRA
M. François JOUANNAULT à M. Dominique MOREL

Absents : Mme Laury-Anne RAULT et M. Jean-James PERLADE

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27/05/2021.

Le procès-verbal de la séance du 29/04/2021 est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à la majorité avec 16 voix pour et une abstention.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- Remplacement du gazon synthétique du city-stade par la société HUSSON INTERNATIONAL pour un montant de 10.480,00€ HT, 12.576,00€ TTC.
- Remplacement d'un vitrage de la bibliothèque par la société SEE VINET pour un montant de 247,03€ HT, 271,73€ TTC.
- Fourniture de 4 lots de 3 parois de protection pour les élections par la société GUINAUDEAU pour un montant de 581,22€ HT, 697,46€ TTC.
- Repérages amiante et plomb du bâtiment de la bibliothèque par la société SOCOTEC pour un montant de 880,00€ HT, 1.056,00€ TTC.
- Réalisation de permis de construire pour le 22 rue Pierre par la société ARCHITEK'AND CO pour un montant de 3.000,00€ HT, 3.600,00€ TTC.
- Relevé intérieur et extérieur du 22 rue Pierre par la société SIT&A CONSEIL pour un montant de 1.651,00€ HT, 1.981,20€ TTC.
- Fourniture d'une fontaine réfrigérante pour l'accueil de la Mairie par la société JPG pour un montant de 416,45€ HT, 486,90€ TTC.
- Reprise d'une grille d'avaloir rue de Millesouris par le SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 1.967,14€ HT, 2.360,57€ TTC.
- Contrat annuel d'entretien des espaces verts de la ZA de l'Aubépin par l'ESAT DE MARLONGES pour un montant de 4.862,49€ HT, 5.834,99€ TTC.
- Contrat annuel d'entretien des espaces verts du rond-point d'Intermarché par l'ESAT DE MARLONGES pour un montant de 2.319,24€ HT, 2.783,09€ TTC.
- Contrat annuel d'entretien des espaces verts du lotissement des Oiseaux par l'ESAT DE MARLONGES pour un montant de 1.670,13€ HT, 2.004,16€ TTC.
- Relevé intérieur du bâtiment de la bibliothèque par la société SIT&A CONSEIL pour un montant de 1.861,00€ HT, 2.233,20€ TTC.
- Reprise de l'éclairage public rue des Petits Bonneveaux par le SDEER 17 pour un montant de 6.062,85€ HT sur 5 annuités.
- Contrat de conception artistique et de cession de droit de spectacle, y compris gardiennage

et animations, pour la Fête de la Rosière par la société ARTISCENES pour un montant de 4.615,14€ HT, 5.232,45€ TTC.

- Contrat pour la location et l'entretien de deux cabines de toilette sèche et 1 lave mains pour la Fête de la Rosière par la société ECO LOC EVENT pour un montant de 757,90€ HT, 905,20€ TTC.
- Location d'un manège et d'un trampoline pour la Fête de la Rosière par la société THIERRY DUPUY pour un montant de 1.500,00€ TTC.
- Location d'une structure gonflable pour la Fête de la Rosière par la société DES BONDS DELIRES pour un montant de 291,67€ HT, 350,00€ TTC.
- Mise en place d'un poste de secours pour la Fête de la Rosière par la PROTECTION CIVILE pour un montant de 1.004,00€ TTC.
- Contrat pour un spectacle pour la Fête de la Rosière par la CIE MLLE GEORGE pour un montant de 400,00€ TTC.
- Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour la Fête de la Rosière par la société OFAM PRODUCTIONS pour un montant de 1.200,00€ TTC.
- Contrat de cession de prestations artistiques pour la Fête de la Rosière par la société YANN PRODUCTIONS pour un montant de 1.516,59€ HT, 1.600,00€ TTC.
- Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour le marché par la société BLUE JAZZ pour un montant de 1.960,00€ TTC.
- Condamnation de l'ancienne cuve à fioul de l'école maternelle par la société DELFAU pour un montant de 1.818,00€ HT, 2.181,60€ TTC.
- Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle de la Cie le Passage par la société SCENES EN CHANTIER pour un montant de 800,00€ TTC.
- Contrat de conception artistique et de cession de droit de spectacle pour la pyrotechnie par la société ARTISCENES pour un montant de 2.635,14€ HT, 3.000,00€ TTC.
- Reprise complète de l'installation électrique du local de l'ancienne poste par la société CHAILLOUX FABRICE pour un montant de 5.059,80€ HT, 6.071,76€ TTC.
- Travaux intérieur et extérieur de rénovation du local de l'ancienne poste par la société TOITURES CP pour un montant de 15.135,00€ HT, 18.162,00€ TTC.
- Equipements informatiques pour les écoles au titre de l'appel à projet socle numérique par la société ACT SERVICE pour un montant de 20.258,75€ HT, 24.310,50€ TTC.

Délibération n°1 – Spectacle gratuit « Les Anges de Passage » – Demande de subvention au Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé du Conseil Départemental de la Charente Maritime,
- Décide de la gratuité de ce spectacle,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.

Délibération n°2 Validation de la liste des candidats au Comité participatif : Charte Architecturale et Paysagère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide la composition du Comité participatif Architecture et Paysages avec les candidats suivants :
 - M. Roger BAZIER – élu
 - M. Eric DRAPEAU – élu
 - M. Dominique MOREL - élu
 - Mme Martine BRETHONNIER
 - Mme Valérie DAMESTOY
 - M. Fabien DESBORDES
 - Mme Jennifer DOLMJAN
 - Mme Corinne NAVEAU
 - M. Patrice RAULT
 - Mme Nadia SEVELLEC
 - M. Jean-Marc SOMNARD

- Mme Virginie WEISZ
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 14 voix pour et 3 abstentions.

Délibération n°3 Validation de la liste des candidats au Comité participatif Revitalisation du Centre Bourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide la composition du Comité participatif Revitalisation du Centre Bourg avec les candidats suivants :
 - M. Roger BAZIER – élu
 - M. Dominique MOREL – élu
 - M. Eric THICKETT – élu
 - M. Xavier ALLANIC
 - Mme Jennifer DOMLJAN
 - Mme Patricia DRAPEAU
 - Mme Elodie ISSOULIE
 - Mme Victoria JOUANNAULT
 - M. Patrick MARTIN
 - M. Jean-Jacques REGERAT
 - M. Jean-Marc SOMNARD
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 14 voix pour et 3 abstentions.

Délibération n°4 Validation de la liste des candidats au comité participatif Marché Hebdomadaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide la composition du Comité participatif Marché Hebdomadaire avec les candidats suivants :
 - Mme Anne-Laure BABAULT – élue
 - M. Roger BAZIER – élu
 - M. Dominique MOREL - élu
 - M. Xavier ALLANIC
 - M. Emmanuel DELLUS
 - Mme Jennifer DOMLJAN
 - Mme Edith GAILLARD
 - Mme Emilie NAVEAU
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 15 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n°5 Avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau – EPMP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable sur cette demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole car le Conseil Municipal estime que la demande de l'EPMP visant à obtenir l'autorisation de prélever dans le milieu naturel un volume d'eau destiné à l'irrigation sur son périmètre de compétence (sous-bassins versants du Lay, de la Vendée, des Autizes, de la Sèvre Niortaise, du Mignon-Courance, de l'Aunis-marais et du Curé) est raisonnable. En effet, le volume, ainsi que les modalités de prélèvement, de répartition et de gestion, semblent permettre de restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource et garantir le maintien d'une économie agricole liée à l'activité d'irrigation.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.

Délibération n°6 PAPI d'intention « Agglomération Rochelaise » 2021-2024 – Convention cadre financière – Autorisation de signature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention cadre relative au PAPI d'intention « Agglomération rochelaise » 2021-2024 ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents,
- Sollicite les participations financières telles que décrites à l'annexe 9 à la convention cadre.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.

Délibération n°7 Travaux sur voirie communale accidentogène – Demande de subvention au Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.

Délibération n°8 Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre des amendes de police pour financer la création d'un parking 22 rue Pierre – subvention de 40% du montant total HT des travaux soit une subvention de 12.691,04€.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 29 juillet 2021 à 18h.
- Point sur le partenariat avec Angoul'Loisirs :
 - o Espace Projets Jeunes Salles sur Mer (11-18 ans)
 - o Centre de Loisirs Salles sur Mer (3-12 ans)